

dstgroup

# Rapport annuel d'évaluation des risques de corruption et d'infractions assimilées

Braga, avril 2024



## Table des matières

Introduction .....	3
Méthodologie .....	3
Identification des risques de corruption et d'infractions assimilées .....	4
Évaluation de la mise en œuvre des mesures préventives et correctives identifiées ...	5
Conclusion .....	5



## Introduction

Dans le cadre de l'application du Décret-loi n° 109-E/2021 relatif au régime général de prévention de la corruption (« RGPC »), dstgroup a mis en œuvre un plan de prévention des risques de corruption et d'infractions assimilées (« PPR ») en vue d'identifier les risques de corruption et d'infractions assimilées et les mesures préventives et correctives.

Le présent rapport a pour objet le suivi annuel du PPR, à savoir l'évaluation des situations identifiées dans le PPR qui présentent un risque de corruption et d'infractions assimilées, comme le prévoit l'article 6, paragraphe 4 du RGPC. Cette évaluation permettra d'identifier les risques existants, les mesures préventives et correctives adoptées, de quantifier leur degré de mise en œuvre et de prévoir leur mise en œuvre complète, le cas échéant.

Ce rapport annuel d'évaluation a été approuvé le 23 avril 2024.

## Méthodologie

Les procédures mises en place pour évaluer/tester les mesures préventives visant à atténuer les risques de corruption et d'infractions assimilées visés au RPP sont les suivantes :

- Entretiens avec les services responsables des activités liées aux risques identifiés ;
- Réalisation de tests par échantillonnage des principaux contrôles mis en œuvre ;
- Analyse des règles internes et autres documents applicables au système de contrôle interne dans le domaine de la prévention de la corruption et des infractions assimilées.

## **Identification des risques de corruption et d'infractions assimilées**

Pour les besoins de ce rapport, tous les risques pris en compte dans le PPR du groupe dst ont été identifiés – cf. <https://www.dstsqps.com/assets/Plano-de-prevencao-dos-riscos-de-corrupcao-e-infracoes-conexas.pdf>

Tous les risques identifiés font l'objet d'une évaluation et de mesures d'atténuation.

## Évaluation de la mise en œuvre des mesures préventives et correctives identifiées

Aux fins du présent rapport, une évaluation exhaustive des mesures d'atténuation mises en œuvre pour tous les risques a été réalisée.

Vous trouverez ci-dessous une évaluation détaillée de chacune des mesures qui n'ont pas encore été adoptées ou qui n'ont pas prouvé leur efficacité. Toutes les autres ont été adoptées et se sont avérées efficaces, et il n'y a pas de mesures correctives à adopter.

Mesures préventives	La mesure est appliquée	Efficacité de la mesure	Mesures correctives à adopter	Prévisions de mise en œuvre	Départements
Application d'une politique de gestion des conflits d'intérêts	Non	Non. En cours de mise en œuvre.	La formalisation écrite de cette politique est en cours. Cependant, toutes ces questions sont adressées au responsable de la conformité réglementaire.	septembre 2024	Commercial ; Achats ; Planification stratégique et fiscalité
Obligation de remplir périodiquement une déclaration de conflit d'intérêts	Non	Non. En cours de mise en œuvre.	La formalisation écrite de cette politique est en cours. Cependant, toutes ces questions sont adressées au responsable de la conformité réglementaire.	septembre 2024	Commercial ; Achats ; Planification stratégique et fiscalité
Respect de la politique de cadeaux et d'hospitalité avec les critères et procédures précédemment établis	Non	Non. En cours de mise en œuvre.	La formalisation écrite de cette politique est en cours. Cependant, toutes ces questions sont adressées au responsable de la conformité réglementaire et approuvées par le conseil d'administration.	septembre 2024	Commercial, Production
Respect de la politique d'attribution des dons avec les critères et procédures précédemment établis	Non	Non. En cours de mise en œuvre.	Cette politique est en cours de formalisation écrite. Cependant, tous les dons sont actuellement approuvés par le Conseil d'administration.	septembre 2024	Planification stratégique et fiscalité

## Conclusion

Dans l'ensemble, nous pouvons conclure que la grande majorité des mesures préventives du groupe dst ont été adoptées et s'avèrent efficaces. Les mesures restantes, comme indiqué sur le tableau ci-dessus, sont assorties de mesures correctives temporaires en cours d'élaboration et devraient être pleinement mises en œuvre courant 2024. Il convient de souligner qu'aucune des mesures mises en œuvre ne présente un risque élevé ou très élevé. Nous pouvons donc conclure que, pour tous les aspects importants, les mesures préventives et correctives susmentionnées ont été mises en œuvre de manière adéquate et efficace.